

Séance du 08 mars 2021

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie@rossfeld.fr

Sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres, sauf :

- Mme Marie-Thérèse BREGAND, excusée, procuration à M. Hubert HURSTEL

Conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

14

Date de convocation :

02 mars 2021

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 07/12/2020
3. **Forêt** : approbation du programme des travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux pour l'exercice 2021 et du programme des coupes à marteler pour l'exercice 2022
4. Demande de l'Association de Chasse de Rossfeld
5. Rectification de la composition de la commission « Association Foncière »
6. Adoption des nouveaux horaires de la mairie
7. Etat récapitulatif des indemnités des élus
8. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue l'ensemble des membres présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'**unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/12/2020

Le procès-verbal de la séance du 07/12/2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET TRAVAUX PATRIMONIAUX POUR L'EXERCICE 2021 ET DU PROGRAMME DES COUPES A MARTELER POUR L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hubert HURSTEL, président de la Commission « forêt et environnement », qui présente le bilan financier de l'exercice 2020. Pour la première fois depuis longtemps, l'année 2020 se solde par un excédent de 3 492 €.

Il détaille ensuite le programme proposé par l'ONF pour l'année en cours et expose :

« la commission « forêt et environnement » qui s'est réunie récemment propose de supprimer un certain nombre de travaux prévus par l'ONF et de se limiter à une dépense de 4 500 € HT au lieu des 9 000 € HT proposés.

Concernant le programme des coupes à marteler pour l'exercice 2022, il est proposé de supprimer les coupes dans les parcelles 29, 31 et 20. »

Adopté à l'unanimité.

4. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE DE ROSSFELD

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de ristourne sur le loyer de chasse 2021 émise par M. Paul DREYFUS, président de l'Association de Chasse de Rossfeld ; cette demande doit permettre de dédommager très partiellement les partenaires suisses de l'association n'ayant pas pu venir chasser en raison des restrictions de déplacement liées au contexte sanitaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour un remboursement d'un montant de 500 € à l'Association de Chasse de Rossfeld pour l'année 2021.

Il est précisé que cette ristourne ne sera pas déduite du montant du loyer redistribué à chaque propriétaire, mais entièrement prise en charge par la commune.

5. RECTIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « ASSOCIATION FONCIERE »

Une erreur est intervenue dans la composition de la Commission « Association Foncière » lors de la séance du 22 juin 2020.

Il convient en effet, de nommer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants. Monsieur le Maire est membre de droit de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, nomme :

Membres titulaires : Hubert HURSTEL, Denis OTT, Pascal VETTER

Membres suppléants : Pascal HURSTEL, Emmanuelle STRAMM

Adopté à l'unanimité.

6. ADOPTION DES NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose d'instaurer à compter du 15 mars 2021 de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :

- ✓ Lundi de 8h00 à 12h00 ;
- ✓ Mardi de 13h30 à 18h30 ;
- ✓ Mercredi de 8h00 à 12h00 ;
- ✓ Vendredi de 13h30 à 16h00.

Adopté à l'unanimité.

7. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Dans un objectif de transparence, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

L'état récapitulatif des indemnités perçus par le maire et les maire-adjoints est présenté au conseil municipal.

Aucun élu ne perçoit d'indemnité au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain, ni au sein d'une SEM ou d'une SPL.

8. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Nicolas STADLER, pour la mise en place d'une pergola, 2, sentier de l'Eglise, section D n° 431 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Germain HOLTZ, pour la construction d'une piscine de 20,80 m2, 86A, rue de la Division Leclerc, section A n° 1050 et 1052 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par l'EURL SOLARISA, pour la suppression d'un chien assis et la pose de panneaux photovoltaïques sur la dépendance appartenant à M. Léon SCHOENN, 38, rue Principale, section D n° 47 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par Thomas et Joëlle LAVEILLE, pour la construction d'une piscine de 32 m2, 4, rue de Neunkirch, section C n° 921 et 923 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Gilbert HURSTEL pour une division en vue de construire, rue de la Forêt/rue des Bleuets, section A n° 1073, 1105, 1104 et 1172 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Gilbert HURSTEL pour une division en vue de construire, 98, rue des Jardins, section A n° 1144 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par Mme Dorothee POUL pour la construction d'une piscine de 25,62 m2, 9, allée des Orchidées, section 04 n° 191 et 239 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Jordan COELSCH ET Mme Marie WEIBEL pour des modifications d'ouverture, 29, rue Principale, section D n° 366 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Patrick LANGENECKER pour la construction d'un abri pour animaux de 20 m2, 31, rue Finkwiller, section C n° 795 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Mathieu HAMM pour la construction d'une terrasse en bois sur pilotis de 12,45 m2, 9, rue de Witternheim, section C n° 763 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par France SOLAR pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques sur la maison de M. Vincent BRAUN, 72, rue de la Division Leclerc, section D n° 184.

Information du maire concernant le remboursement des frais de garde : l'article 91 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux prévu à l'article L. 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il rend notamment obligatoire le remboursement à l'élus de ces frais de garde, dorénavant pris en charge

par la commune.

Proposition de mise en place de points de vente automatisés : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par M. Daniel DREYFUSS, repreneur de la boucherie Dreyfuss de Benfeld, qui envisage de mettre en place des distributeurs automatiques frigorifiques sécurisés et couverts pour y proposer divers produits, tels que knacks, boudins, packs de choucroute, packs barbecue, snacking burgers, plats traiteurs etc... Il recherche un endroit propice pour le déploiement de ce projet. Monsieur le Maire le reçoit en mairie le 25 mars prochain.

Oschterputz : Monsieur Hubert HURSTEL propose d'organiser une matinée « oschterputz » le samedi 10 avril à partir de 9h00 uniquement avec les membres du conseil municipal.

Elections départementales et régionales : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections départementales et régionales ont été décalées au 13 et 20 juin 2021. Il compte sur la présence de l'ensemble du conseil municipal car une double élection suppose la mise en place de deux tables de vote. Le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes.

Clôture de la séance à 20h30.